

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU LUNDI 23 JUIN 2025

Date de convocation : 17 juin 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°25-062 à 25-101 incluse	25	07	08	32
De la délibération n°25-102 à 25-103 incluse	23	06	10	29
De la délibération n°25-104 à 25-107 incluse	25	07	08	32
Pour la délibération n°25-108	23	06	10	29
De la délibération n°25-109 à 25-124 incluse	25	07	08	32

Secrétaire : M. Marc RIVET

**PRÉSENTS** : M. PRIOLLAUD Maire, Mmes TERLEZ, PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, MM. DUVÉRE, BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoint, M. WUILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mmes KOUYOUMDJIAN, M. GAUTIER, Mme LEMAN, M. BAZIRE, Mme DUCASTEL, MM. TOKDEMIR, RIVET, FERRY, ORTEGA, Mme LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER, MM. THOMAS, VALLEE Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

- Mme Sylvie LANGEARD ayant donné pouvoir à Marie-Dominique PERCHET
- M. Daniel JUBERT Ayant donné pouvoir à M. François-Xavier PRIOLLAUD
- M. Didier JUHEL ayant donné pouvoir à M. José PIRES
- Mme Ghislaine VANDAMME ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- Mme Marilyne MICHAUD ayant donné pouvoir à Mme Élodie DUCASTEL
- M. Olivier NIEL ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre DUVÉRE
- M. Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC

**ABSENT**: M. Charles SAVY

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

**DÉLIBÉRATION : 25-111 Autorisation liée au marché de construction neuve de l'école primaire des Acacias et de l'accueil de loisirs sans hébergement et réhabilitation du bâtiment de restauration, de l'unité inclusive et des aménagements extérieurs**

Certifié exécutoire  
Par transmission en sous-  
préfecture  
Le :  
Par affichage, le

30 JUIN 2025

30 JUIN 2025

Fait à Louviers, le

27 JUIN 2025

Le Maire,  
**François-Xavier PRIOLLAUD**



Accusé de réception en préfecture  
027-212703755-20250630-25-111-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2025  
Date de réception préfecture : 30/06/2025

N° 25-111

**AUTORISATION POUR LE MARCHÉ DE CONSTRUCTION NEUVE DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DES ACACIAS ET DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT ET RÉHABILITATION DU BÂTIMENT DE RESTAURATION, DE L'UNITÉ INCLUSIVE ET DES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS**

**RAPPORT**

**Monsieur le Maire** rappelle aux membres du Conseil que la Ville de Louviers souhaite reconstruire l'école des Acacias intégrant un accueil de loisirs sans hébergement et à une unité inclusive au 17, rue François Mitterrand. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Convention des projets de renouvellement urbain pour le quartier des Acacias, La Londe, Les Oiseaux.

Par décision n° DSTD21-081, en date du 19 novembre 2021, Monsieur le Maire a confié une mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage au bureau d'études Ciclop, sis 20, rue des Fleurs, 27 100 Val-de-Reuil, pour un montant de 24 000 € HT, soit 28 800 € TTC (TVA à 20 % actuellement en vigueur). Ce prestataire avait pour mission de définir les objectifs architecturaux et urbains du projet, recenser les besoins des utilisateurs, les traduire en termes de surfaces et d'organisation et assister le maître d'ouvrage dans le cadre de la procédure de concours.

Par délibération n° 22-175, en date du 5 décembre 2022, les membres du Conseil ont confié au groupement MAAJ Architectes / BMF / I+A Labo des structures / Eléments ingénierie / Blaise électricité / Acoustique Vive et Associés / Timing / Forr, sis 36, rue du Pradier, 75 019 Paris, la mission de maîtrise d'œuvre relative à la reconstruction et la rénovation de l'école, pour un montant de 784 121 € HT, soit 940 945,20 € TTC (TVA à 20 % au taux actuellement en vigueur).

Concernant le lot n° 13, il a été déclaré sans suite afin de modifier les pièces administratives et financières. Une procédure adaptée a donc été relancée en application de l'article R.2123-1 du Code de la commande publique qui permet à un acheteur de passer un marché en procédure adaptée pour les lots dont l'estimation est inférieure à 1 000 000 € HT et à 20 % de la valeur totale estimée de tous les lots. Un avis d'appel public à concurrence a été envoyé le 7 mai 2025 au Journal officiel de l'Union européenne et au Bulletin officiel des annonces de marchés publics. A l'issue de la consultation, les offres ont été ouvertes le 10 juin 2025. Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres établi par le groupement de maîtrise d'œuvre, le pouvoir adjudicateur propose d'attribuer le marché à l'entreprise ROUSSEAU Castres Energies, sise 590, rue des

Accusé de réception en préfecture  
027-212703755-20250630-25-111-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2025  
Date de réception préfecture : 30/06/2025

Cateliers 76800 Saint-Etienne-du-Rouvray, ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 628 775 € HT (tranche ferme d'un montant de 627 987 € HT et la tranche optionnelle n° 1 d'un montant de 788 € HT), soit 754 531 € TTC (TVA à 20 % au taux actuellement en vigueur).

Le marché comprend des conditions d'exécution à caractère social. Le titulaire s'engage à réserver 7 % des heures à l'insertion professionnelle.

Les membres du Conseil sont donc invités à :

- attribuer le lot n° 13,
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le marché relatif au lot n° 13,
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les avenants en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % du marché relatif au lot n° 13.

## DÉCISION

**LE CONSEIL**, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré ;

**Vu** le Code de la commande publique ;

**Vu** la délibération n° 22-175, en date du 5 décembre 2022 relative à l'autorisation de signature du contrat de maîtrise d'œuvre ;

**Vu** la délibération n° 25-035, en date du 31 mars 2025 relative à l'autorisation de signature des marchés de travaux ;

**Considérant** la proposition du pouvoir adjudicateur ;

**ATTRIBUE** le lot n° 13 à l'entreprise susmentionnée ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le marché relatif au lot n° 13 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les avenants en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % du marché relatif au lot n° 13.

**Adoptée à l'unanimité**

**Pour copie conforme  
Le Maire,**



**François-Xavier PRIOLLAUD**

Accusé de réception en préfecture  
027-212703755-20250630-25-111-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2025  
Date de réception préfecture : 30/06/2025